

MÉMO GESTION DES DÉCHETS

CHEF D'ENTREPRISE



SERRURIERS
METALLIERS ET
PRODUITS VERRIERS



LA GESTION DES DÉCHETS

Il est essentiel d'organiser la gestion des déchets issus de votre activité pour préserver l'environnement.

Au-delà des aspects environnementaux, cela permet de valoriser votre entreprise et de minimiser les coûts liés à la gestion de vos déchets.



POURQUOI GÉRER VOS DÉCHETS ?

LA RÉGLEMENTATION VOUS IMPOSE EN TANT QUE CHEF D'ENTREPRISE DE GÉRER LES DÉCHETS ISSUS DE VOS CHANTIERS. AU DELÀ DE L'ASPECT RÉGLEMENTAIRE, UNE BONNE GESTION DES DÉCHETS VOUS PERMET DE :

- Réduire certains de vos coûts grâce au tri.
- Valoriser l'image de l'entreprise :
 - vis-à-vis de vos salariés, du fait de travailler dans une entreprise sensible à leurs conditions de travail.
 - vis-à-vis de vos clients, de plus en plus sensibilisés à la sauvegarde de l'environnement
- Contribuer à la préservation de l'environnement à travers votre activité professionnelle.

De plus, un bon tri est le point de départ de toute opération de recyclage et permet :

- de limiter l'épuisement des ressources
- d'améliorer son bilan carbone.

PENSEZ-Y

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments doivent mentionner :

- Une estimation de la quantité totale de déchets qui seront générés par l'entreprise de travaux durant le chantier.
- Les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets.
- Le ou les points de collecte où l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation.
- Une estimation des coûts associés.



QUELS SONT VOS DÉCHETS

LORS DE VOTRE ACTIVITÉ VOUS GÉNÉREZ DES DÉCHETS ET DEVEZ DÉTENTEURS DE CEUX DE VOS CLIENTS. CES DÉCHETS SONT DE DIFFÉRENTES NATURES ET NE SE TRAITENT PAS DE LA MÊME MANIÈRE.

LES EMBALLAGES ET SUPPORTS DE TRANSPORT :



Plastiques et cartons d'emballage, palettes, cales...

VERRES :



LES MÉTAUX



Chutes d'acier, d'aluminium...

LES MENUISERIES DÉPOSÉES



Fenêtres, portes en pvc, bois ou aluminium...

QUINCAILLERIE DIVERSE



Différents constituants d'une serrure (bloc, cylindre...), poignées de portes, différents constituants d'une porte de garage (poulie...)

DÉCHETS DANGEREUX

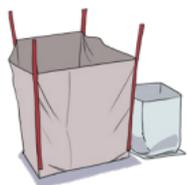


Pots/bombes de peinture et antico, pots/ tubes de graisse, détergeant, cartouches de joint.



LES DIFFÉRENTS CONTENANTS

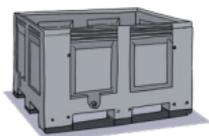
ADAPTEZ VOS CONTENANTS À LA NATURE ET À LA QUANTITÉ DE VOS DÉCHETS.



Sac à gravas



Fûts métalliques ou plastiques*



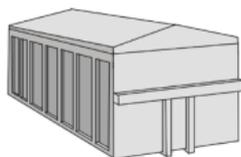
Caisses palettes*



Bacs roulants



Chevalet



Conteneurs ouverts ou fermés

PENSEZ-Y

Le stockage des déchets dangereux doit être assuré par un contenant étanche et protégé, ne présentant aucun risque de pollution des sols et de l'air. Les bacs de rétention sont obligatoires lorsque vous stockez des produits dangereux, qu'ils soient inflammables ou chimiques.

Évitez tout mélange susceptible de réagir chimiquement.

* Les contenants adaptés pour les déchets dangereux



LES BONNES PRATIQUES

AVANT LES TRAVAUX :

- Optimisez vos achats. Attention lors d'achat de produits spécifiques (ex: produit de traitement) à ne pas avoir un stock trop important qui restera non utilisé.
- Faites l'inventaire des déchets que votre entreprise est amenée à produire, et installer des contenants pour chaque type de déchets afin de faire du tri.
- Sensibilisez vos salariés avant l'intervention sur les gestes de tri.
- **Identifiez le point de collecte dans lequel vous allez déposer vos déchets ou le prestataire qui viendra les collecter.**





LES BONNES PRATIQUES

SUR LE CHANTIER ET/OU EN ATELIER :

- Triez au fur et à mesure des travaux.
- Adaptez vos contenants à la nature et à la quantité de déchets.
- Mettez en place une signalétique visible et claire sur les contenants.



BON À SAVOIR

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fait évoluer les pratiques sur la gestion des déchets :

- Les entreprises ont l'obligation de tri à la source sur les 7 natures de déchets suivants: Inertes / Plâtres / Bois / Plastiques / Cartons / Verres / Métaux.
- La création d'une REP (Responsabilité élargie du producteur) sur les produits et matériaux de construction du bâtiment va être mis en place au 1er janvier 2023. Elle instaure progressivement la reprise sans frais des déchets triés dans les différentes installations du dispositif.

ZOOM SUR LES FENÊTRES ET PORTES VITRÉES

Lors de la dépose, les portes/fenêtres vitrées doivent être conservées dans leur intégrité (paroi vitrée et dormants). Il s'agit du meilleur moyen de pouvoir recycler chaque constituants. Pour le stockage, utilisez des chevalets pour un maintien vertical.



PENSEZ-Y

Lors de la gestion de vos déchets, vous restez soumis à certains risques professionnels, notamment le risque de coupure, les risques liés à la manutention de charge, le risque chimique ... Il est donc primordial de vous protéger en portant vos équipements de protection individuelle (chaussure de sécurité, gant anti-coupure pour la manipulation du verre, vêtement de travail...)

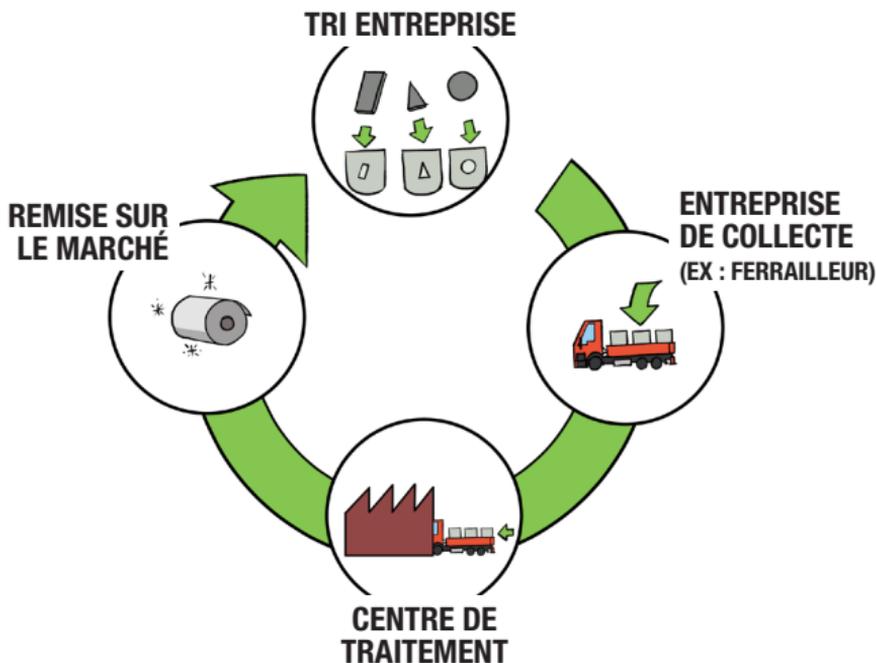


LES DÉCHETS VALORISABLES

LE RECYCLAGE S'ORGANISE :

Les métaux sont recyclables à l'infini, et pour le même usage qu'à l'origine.
Une fois triés par catégorie et alliages, les métaux repartent dans l'industrie métallurgique où ils seront refondus pour créer de nouveaux produits métalliques.

Le cycle de l'aluminium et de l'acier :



BON À SAVOIR

Le recyclage des métaux est devenu indispensable car cette pratique permet d'économiser les ressources (dont certaines se font rares) ainsi que l'énergie nécessaire à l'extraction et au traitement du minéral.



QUE FAIRE DE SES DÉCHETS ?

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS DANS DES INSTALLATIONS DÉDIÉES ET ASSUREZ LEUR TRAÇABILITÉ. VOTRE COLLECTIVITÉ LOCALE OU VOTRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE PEUT VOUS RENSEIGNER SUR LES SOLUTIONS MISES À DISPOSITION :

- Déchèterie pour les professionnels,
- Déchèterie de collectivité qui accueille les entreprises,
- Réseau de distributeur. Les distributeurs de plus de 4 000 m² (zone de vente + stockage) auront une obligation de reprise des déchets,
- Distributeurs de produits de décoration pour les déchets tels que les bombes de peinture, cartouche ...

PENSEZ-Y

Toutes les installations n'acceptent pas les déchets dangereux, renseignez-vous avant de vous déplacer !

Les déchets de matériels électroportatifs peuvent être déposés gratuitement dans la benne pour les DEEE* présente dans tous les centres de collecte.

Les déchets métalliques peuvent être déposés à des ferrailleurs professionnels qui ont des pratiques conformes à la réglementation.

*Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Vous pouvez également faire appel à un prestataire qui mettra une ou plusieurs benne(s) à votre disposition et qui viendra collecter vos déchets. Dans ce cas vous devez :

- établir un contrat avec lui,
- vérifier qu'il est déclaré pour l'activité de transport.



BON À SAVOIR

La traçabilité de vos déchets c'est important !

En tant que chef d'entreprise vous devez être en mesure de prouver que vous avez déposé vos déchets de chantier dans la bonne installation (facture déchèterie, justificatif de dépôt, ... = à conserver 5 ans). Pour assurer la traçabilité des déchets dangereux, utilisez la plateforme trackdechets.beta.gouv.fr. C'est aussi un moyen de montrer que vous êtes une entreprise vertueuse auprès de votre client.



SENSIBILISATION

IL EST IMPORTANT D'IMPLIQUER VOS SALARIÉS DANS LA MISE EN PLACE DE CETTE DÉMARCHE ET DE LES SENSIBILISER

Trier ses déchets permet de :

- respecter la réglementation
- réduire ses coûts.

Les salariés sont des acteurs clés de la gestion des déchets. Il est donc important de les fédérer autour d'une action de groupe :

- Sensibilisez-les au tri (ex: impact du tri sur l'entreprise / cycle des déchets notamment ceux revalorisés etc / pictogramme sur les bennes / procédure tri chantier et/ou atelier)
- Rappelez les bons gestes, par exemple plier les cartons pour avoir un gain de place et empiler certains contenants les uns dans les autres lorsque c'est possible.

Attention, pour une bonne adhésion, les actions que vous engagez ne doivent pas complexifier leurs tâches ni les vôtres.



PENSEZ-Y

Une sensibilisation peut être faite auprès de vos salariés lorsque le prestataire vient collecter les déchets ou lorsque vous allez à la déchèterie. Vous pouvez montrer la facture «déchets» à vos salariés afin qu'ils soient sensibilisés sur les coûts et l'utilité du temps passé au tri.

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST
2 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP
et Paysage
www.iris-st.org

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM et de Béranger
Développement



**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT L'APPLICATION
« IRIS-ST LES MÉMOS »
POUR ANDROID :**



POUR IPHONE :

